



# CONVENTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DU TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL « GRANDIR HAUTS » SAINT-LEU

Vu le code de l'Éducation et notamment ses articles L.111-1, L.113-1, L.211-1, L.212-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.214-1 et suivants, L.421-10, L.551-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Entre l'État, représenté par :

Monsieur le Recteur Rostane MEHDI

d'une part, et :

la mairie de la Ville de Saint-Leu, représentée par le Maire, Karim JUHOOR.

d'autre part, il est convenu ce qui suit :





## Préambule

Les territoires éducatifs ruraux incarnent une ambition forte : faire de chaque territoire rural un milieu éducatif structurant et dynamique, permettant à chaque jeune de construire son avenir avec confiance et ambition. Dans la continuité du plan France Ruralités, ils participent à une volonté de valoriser les ressources locales, les savoir-faire et les opportunités offertes par chaque bassin de vie, pour renforcer l'attractivité des territoires et le sentiment d'appartenance des jeunes.

Au cœur de cette démarche, l'orientation constitue un enjeu central. En milieu rural, l'éloignement des pôles d'information, la faible visibilité de certaines filières, l'autocensure, mais aussi le manque de mobilité, peuvent freiner l'ambition des jeunes et restreindre leurs choix d'avenir. Les territoires éducatifs ruraux visent à lever ces obstacles en créant les conditions d'une orientation éclairée et choisie, qui permette à chaque élève de mieux connaître les possibles, de se projeter et de construire un parcours à la hauteur de ses aspirations.

Trois objectifs fondateurs structurent la mise en œuvre des TER à l'échelle nationale :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'École. La réussite scolaire et l'orientation ne peuvent pas être pensées en dehors des enjeux de cohésion sociale, de santé, de mobilité et d'accès à l'information.
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, en renforçant leur accès à l'information, à la mobilité, à la culture et à des parcours ambitieux.
- Renforcer l'attractivité de l'École rurale et la professionnalisation des personnels éducatifs pour mieux répondre aux enjeux spécifiques des territoires.

Les TER portent une démarche éducative, sociale et de santé territoriale, fondée sur la coopération de l'ensemble des acteurs locaux, au service de la réussite et de l'orientation des jeunes.





## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les orientations stratégiques du Territoire Éducatif Rural « GRANDIR HAUTS », d'en préciser le plan d'action, les modalités de pilotage, de coordination, de suivi, d'évaluation ainsi que les engagements des parties signataires.

## Article 2 : Périmètre du TER

Le Territoire du TER est constitué par les Hauts ruraux de la Commune de Saint Leu et s'entend jusqu'au Lycée de Trois Bassins. Structuré par l'axe routier historique reliant Notre-Dame-des-Champs au Plate, il s'inscrit dans la continuité du réseau REP du collège ainsi que l'école du Plate dans le cadre du QPV. Cette organisation articule les cinq écoles du secteur du collège Harry-Gruchet et des deux lycées de secteur — lycée Pignolet de Fresnes commune de (Trois-Bassins) et lycée Gérard Etheve (Stella) — comme établissements relevant du bassin de vie de ces hauts ruraux et des deux communes dans leur ensemble ce qui justifie ici que l'échelon communal s'impose comme maille opérationnelle et peut se substituer à l'EPCI.

Nota bene : la compétence scolaire n'est localement pas déléguée à l'EPCI et comprend les établissements scolaires suivants :

Communes	Ecoles primaires + UAI	Collèges + UAI	Lycées (le cas échéant) + UAI
SAINT LEU		COLLEGE HARRY GRUCHET 9740018B	
SAINT LEU	Camélias ( QPV) 9741229T		
SAINT LEU	CHALOUPE CENTRE (QPV) 9741201M		
SAINT LEU	Ecole Notre Dame des Enfants (QPV) 9740530H		
SAINT LEU	ECOLE PRIMAIRE LE PLATE (QPV) 9740262S		
SAINT LEU	ESTELLA CLAIN – hors QPV 9740267X		
SAINT LEU			LYCEE GERARD ETHEVE 9741052A
TROIS BASSINS			LYCEE PIGNOLET DE FRESNES RIVIERE 9741186W





### Article 3 : Objectifs stratégiques

Dans une logique de continuité éducative, le TER vise à articuler l'ensemble des temps et des espaces de vie des jeunes - scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial - afin de leur garantir un parcours cohérent et la complémentarité des actions portées. Cette approche globale repose sur la mobilisation conjointe des acteurs éducatifs, des collectivités territoriales, des partenaires associatifs et institutionnels. Elle s'attache à renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes à chaque étape de leur parcours.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du présent conventionnement sont les suivants :

- Favoriser une orientation choisie et ambitieuse des élèves, en renforçant leur accès à l'information et à la diversité des parcours possibles, notamment via les cordées de la réussite.
- Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes comme conditions de leur réussite scolaire et personnelle, en recherchant en particulier l'appui de l'ARS et des organismes de sécurité sociale.
- Renforcer l'accès à l'éducation artistique et culturelle, en lien avec les spécificités du territoire.

### Article 4 : Plan d'action

Le plan d'action du TER « Grandir Hauts » répond directement aux besoins identifiés dans le diagnostic :

Lever les freins à la mobilité, rompre l'isolement, renforcer l'ambition scolaire et la continuité éducative. Chaque parcours relie ainsi les constats aux réponses construites avec les acteurs du territoire.

ORIENTATION AMBITION					
Objectifs	Actions mises en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Déconstruire les représentations des métiers à travers des actions de sensibilisation ciblées	Un forum des métiers « <b>Guess my job</b> » qui fait intervenir des professionnels.	Année 1 à 3	Les acteurs du monde économique /professionnels du secteur et hors secteurs.  La CMA (chambre des métiers) et la cité des métiers	De la 5ème à la 3ème	Champs et domaines d'activités représentés  Suivi de cohortes
Rencontrer des professionnels (entreprises du territoire, de l'académie, des parents d'élèves)	Journée de découverte des <b>parcours de formation « Avenir »</b> autour de la mobilité.	Année 1 à 3	Associations « elles bougent », Pikali  Et association Papang  Présenter les parcours par des anciens élèves.	4ème /3ème	Champs et domaines d'activités représentés  Suivi de cohortes



ORIENTATION AMBITION (Suite)					
Objectifs	Actions mises en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Élever le niveau d'ambition des élèves vers la voie GT	Une liaison renforcée avec le lycée de secteur pour la voie GT	Année 1 à 3	La Psy E N Le CIO L'ONISEP pour l'accompagnement et la formation des professeurs	De la 5ème à la 3ème	Nombre d'élèves décrocheurs  Taux d'orientation en voie GT
Mettre en place des actions de remobilisation scolaire incluant stages et accompagnement individualisé	Des immersions dans les LP ou LPO pour découvrir des voies de formations ou des filières	Année 1 à 3	Les établissements LP ou LPO avec des offres de formations du tertiaire, de l'industrie.  Les lycées agricoles.	De la 5ème à la 3ème	Nombre d'élèves décrocheurs  Taux d'orientation en voie GT
Découvrir les métiers du territoire mais aussi agrandir le champ des possibles	<b>Dispositif "Écoles et entreprises"</b>  Des stages en entreprise pour des élèves décrocheurs	Année 1 à 3	Association "ensemble en stage" (année 2026/27)  MEDEF  Mission académique école entreprise (MAEE)	3ème	Nombre d'affectations hors secteur
Développer les compétences psychosociales à travers des ateliers structurés	<b>Dispositif "École et moi"</b>	Dès le début de l'année	Équipe ressource "Ecole et moi", pôle médico social et Intervenants: Travail sur les CPS.  -Association des Hauts -Chambre de commerce et d'industrie -Chambre des métiers et de l'artisanat.	6ème 5ème 4ème 3ème Élèves identifiés par l'équipe pédagogique  Groupes réduits	Nombre d'élèves décrocheurs



SANTÉ et BIEN-ÊTRE					
Objectifs	Actions mises en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Renforcer le parcours éducatif de santé, intégrant des actions de prévention régulières .	<b>“Parcours Santé”</b> de la Maternelle au CM2.	Année 1 à 3	Association ASETIS Sensibilisation à la vie affective / Prévention Ecran et Esprit critique	7 classes de CM2	Nombre d’élèves sensibilisés
Développer les Compétences Psycho Sociales à travers des ateliers structurés et Formation enseignants.	<b>“En bonne santé pour bien Grandir”</b>	Année 1 à 3	Ateliers PAUSE, CARDIE	11 Classes de CE1	Nombre d’élèves sensibilisés + Formation des PE de Cycle 2. (Circo)
Sensibiliser à l’équilibre alimentaire via des actions de prévention nutritionnelle	« <b>Bien manger, pour bien Grandir</b> » Ateliers de sensibilisation Elèves + Parents	Année 1 à 3	GoutNature ou REUNIR en complément des actions portées par le CLS de la Ville de Saint Leu.	7 classes de GS	Nombre d’élèves et de parents associés aux ateliers.
Renforcer la coéducation en impliquant les parents dans les actions éducatives	En prolongement des cafés des parents menés par la Maison de la Parentalité, Organisation de <b>5 sorties culturelles par an Parents/enfants.</b>	Année 1 à 3	Association ADH Coordonnateur REP	Enfants de 3 à 12 ans  et parents d’élèves.	Fréquentation aux ateliers et participation aux 5 sorties.  Enquête de satisfaction auprès des parents.
Sensibiliser au handicap et promouvoir l’inclusion au sein de l’établissement	<b>Handisport</b> (porté par le dispositif ULIS)	Février	Le professeur coordonnatrice ULIS  Les équipes pédagogiques  Les associations	Élèves du collège	Nombre d’élèves sensibilisés  Nombre d’élèves inscrits dans les dispositifs



SANTÉ et BIEN-ÊTRE (Suite)					
Objectifs	Actions mises en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Aménager des espaces favorisant le bien-être des élèves dans l'établissement	Création d'une <b>cour OASIS</b> au Collège.	Année 1 à 3	Les associations du territoire telles que l'ADH), "Au coeur d'un rêve" Permakiltir Réunion Le CVC Le référent EDD Les éco délégués Le pôle médico social	Elèves du collège	Nombre d'élèves inscrits dans les dispositifs Nombre d'élèves pris en charge (protocole Santé mentale)
Proposer des activités structurantes sur la pause méridienne, favorisant l'engagement et la régularité des élèves	<b>Action périscolaire</b> : développer les compétences psychosociales pour améliorer le climat des temps périscolaires.	2026/2027	Club / association : Yoga / Sophrologie (maîtrise des émotions)	CP au CM2	Nombre d'élèves mobilisés par séances Nombre de séances
Mettre en place un accompagnement des familles en lien avec les besoins identifiés	<b>Ateliers à la Parentalité / Sorties</b> pour renforcer l'action du <b>PRE -Politique de Réussite Educative</b> – portée par le Ville de Saint-Leu, nouvellement déployé sur le récent QPV.	Année 1 à 3	Coordonnateur PRE Référent de Parcours PRE Coordonnateur REP	TPS à 3eme	Nombre de familles concernées



CULTURE					
Objectifs	Actions mises en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Proposer des activités structurantes sur le temps de pause méridienne	Action périscolaire : mise en contact avec opérateurs associatifs	Année 1 à 3	Club d'Echecs communal  Associations sportives ( ChukBall, judo)	CP au CM2	Nombre d'élèves mobilisés par séances  Nombre de séances
Utiliser les supports culturels (fables, mythologie, légendes) comme leviers pédagogiques.	Patrimoine local  L'être humain est-il maître de la Nature?	2026 2027	Compagnie 3.0  "Projet Mozaic  Spectacle MILA , le documentaire la rose de bourbon"  Visite du musée de Stella	6ème, 5ème et 4ème	Nb d'élèves impactés
Développer une sensibilité artistique et poétique chez les élèves.	<b>Spectacle "sur nos routes"</b>	2026 2027	Compagnie Tilaw6	3ème	Nb d'élèves impactés
Déployer des actions d'éducation scientifique et au développement durable ancrées dans un engagement citoyen concret .	<b>Parcours Eco-citoyen ELZEARD</b> :  Plantation à la Forêt des Écoles (Grand Stella) et sensibilisation à la biodiversité locale.	Année 1 à 3	CBNMascarin  SEOR  CEDTM  7h d'interventions de scientifiques.  Plan 1 Million d'arbres Département.	7 Classes de CM2.	Nombres d'élèves,  et nombre d'arbres plantés  Objectif 500 arbres par an.
Renforcer l'identité culturelle des élèves à travers la découverte de leur patrimoine.	<b>"Un sentier, Une école"</b> .  A la découverte de l'histoire de son quartier.	Année 1 à 3	Randonnée patrimoniale avec un Guide Péi, au départ de l'école avec les parents d'élèves.	8 classes de CE2	Nombre d'élèves et parents sensibilisés.



CULTURE (Suite)					
Objectifs	Actions mises en œuvre	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Déployer des actions culturelles régulières favorisant l'accès et la participation des élèves	Sensibilisation à la violence et au harcèlement par le théâtre.	2026 2027	Référente culture et équipes pédagogiques Médiathèques, Association EMOI, conservatoire etc. La référente culture et Le réseau de partenaires locaux et académiques Exposition « Femmes battues, femmes battantes. »	6ème, 5ème et 4ème	Nombre d'élèves dans le projet.

## Article 5 : Pilotage et gouvernance

Le pilotage du dispositif repose sur :

- Un comité de pilotage local, présidé par les signataires de la présente convention ou leur représentant, se réunit au minimum deux fois par an, en début et fin d'année scolaire. Il est composé de :

Le Maire ou son représentant, M.Karim Juhoor,

L'IA-DAASEN, M. Yacin Karim,

La référente Régionale de continuité éducative Drajès-Rectorat, Mme Roudon,

La chargée de mission continuité éducative, conseillère TER du rectorat, Mme Blin,

La principale du collège, Mme Laurence Marianne

L'inspecteur de l'éducation nationale 1er degré, M. Philippe Mespoulhé,

Le référent TER, M. Denis Bouiller,

Le Territoire de l'Ouest ou son représentant



Le comité de pilotage peut être ouvert aux partenaires du territoire éducatif rural et des membres experts peuvent être invités en tant que de besoin.

- Un ou plusieurs coordonnateurs / référents, désigné.s par les autorités académiques, bénéficiant de décharges et/ou d'IMP pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet.
- Des comités de suivi locaux, associant les partenaires selon les thématiques abordées.
- Une articulation avec les dispositifs de contractualisation et de gouvernance territoriale : CLS, le CLSPD, le PRE, le Contrat de ville de Saint-Leu et la Maison de la parentalité (Association ADH)

## Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature. Elle pourra être modifiée par avenant ou reconduite par la Dgesco à l'issue d'une évaluation finale.

## Article 7 : Contributions des parties

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues :

- L'Éducation nationale assure l'encadrement pédagogique et l'accompagnement des équipes, en mobilisant notamment les dispositifs d'égalité des chances. A cet effet, les moyens délégués reposent sur les programmes budgétaires 140, 141 et 230.
- La collectivité territoriale participe aux actions dans leurs dimensions éducatives et matérielles ainsi qu'à la coordination des politiques publiques locales.
- La compétence scolaire n'est localement pas déléguée à l'EPCI et relève de l'échelon communal. En revanche l'EPCI porte la compétence de transport scolaire.

## Article 8 : Délégation de moyens aux recteurs

La signature datée de la présente convention permet la délégation des moyens correspondants aux rectorats, par le bureau B2-3 de la Dgesco.

Cette délégation de moyens s'effectue une fois par an.

## Article 9 : Convention de mutualisation

Afin de garantir un financement fluide des actions du TER, une convention de mutualisation doit être signée entre le collègue ordonnateur, les EPLE, l'EPCI (ou les communes si ces dernières ont gardé la compétence scolaire) et les établissements scolaires du premier degré représentés par le/les IEN. Certains partenaires peuvent également être signataires de cette convention si ceux-ci sont co-financeurs.

Cette convention de mutualisation doit être fournie en annexe.



## Article 10 : Suivi et revue annuelle

Une revue annuelle est organisée par les pilotes afin d'établir un bilan de l'année écoulée, de vérifier la réalisation des objectifs et d'ajuster les actions si nécessaire. Ce suivi veille également à analyser l'impact des actions sur le parcours éducatif des enfants et des jeunes du territoire, en tenant compte de l'articulation entre les différents temps de vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial). À l'issue de la troisième année, cette revue permet de préparer la reconduction éventuelle de la démarche.

Tout au long de l'année, les référents et/ou coordonnateurs TER transmettent à l'équipe de l'IA-DAASEN en charge de la continuité éducative les comptes rendus des comités techniques et autres instances de suivi.

À la fin de chaque année scolaire, les référents et/ou coordonnateurs TER transmettent à cette même équipe la programmation prévisionnelle de l'année suivante (plan d'actions et maquette budgétaire).

## Article 11 : Evaluation

Le bureau de l'éducation prioritaire et des territoires de la Dgesco transmet, à échéance de la convention, les documents supports à l'évaluation de la démarche.

Ces documents (bilan des actions et suivi budgétaire) seront étudiés par la commission d'évaluation qui statuera sur le renouvellement éventuel du TER.

## Article 12: Avenant

Toute modification substantielle du périmètre, des engagements, du plan d'action ou de la gouvernance du TER donnera lieu à un avenant à la présente convention, transmis pour information à la Dgesco.

Date d'effet de la convention : ..... / ..... / 2026

## Signatures

Signé à Saint-Leu, le.....

Monsieur le Maire, Karim JUHOOR

Signé à Saint-Denis, le.....

Monsieur le recteur, Rostane MEHDI